

Distr. générale
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8–11 février 2022

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé

Résumé

Le présent exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé fournit au Conseil d'administration des informations sur les résultats financiers, la réalisation des objectifs, ainsi que les coûts et capacités associés au nouvel instrument financier.

L'UNICEF a mis au point le nouvel instrument financier en partenariat avec la Banque mondiale, conformément à la décision du Conseil d'administration 2021/5, qui a autorisé l'UNICEF à mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximal de 50 millions de dollars.

* E/ICEF/2022/1.

I. Aperçu général

1. Conformément à la décision du Conseil d'administration 2021/5, le présent document fournit un exposé sur la mise en œuvre de l'instrument financier en partenariat avec la Banque mondiale, en particulier les résultats financiers, la réalisation des objectifs, ainsi que les coûts et capacités correspondants.

2. L'UNICEF a adopté une approche fondée sur les risques en matière de planification et d'affectation des fonds octroyés par l'intermédiaire de l'instrument financier de la Banque mondiale aux 18 pays émergents concernés, dans le contexte de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les décisions relatives à l'affectation des fonds ont été finalisées en deux temps, en mai et octobre 2021, pour veiller à ce que les pays émergents soient en mesure d'absorber les fonds pleinement et efficacement.

3. Les dons cumulés recueillis par l'UNICEF entre mars et juin 2021 auprès de donateurs du secteur privé dans les pays émergents cibles avaient dépassé les 50 millions de dollars. Le montant de dons visé ayant été atteint, l'UNICEF a été tenu d'effectuer un remboursement intégral de la somme à l'échéance, conformément à l'accord de financement signé avec la Banque mondiale.

4. En 2021, les coûts liés à l'instrument de la Banque mondiale se sont chiffrés au total à 589 750 dollars, répartis comme suit : 112 500 versés en mars 2021, comprenant des frais de souscription de 62 500 dollars et un montant de 50 000 dollars pour couvrir les dépenses administratives de la Banque mondiale, ainsi qu'un premier paiement échelonné des intérêts de 477 250 dollars, effectué en août 2021.

5. L'UNICEF a mis au point un solide système de gouvernance pour les fonds versés par la Banque mondiale, qui inclut les éléments suivants : une nouvelle politique ; des processus clairs de planification, de demande de subventions, d'affectation, de suivi et de remboursement des fonds ; et des mécanismes robustes de prise de décisions et de contrôle aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

II. Introduction

6. Lors de sa première session ordinaire de 2021, le Conseil d'administration a autorisé la Directrice générale de l'UNICEF, compte tenu de l'avis donné par le Contrôleur, à aller de l'avant avec l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale afin de mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximal de 50 millions de dollars. Cet instrument financier tire parti du savoir-faire de la Banque mondiale sur les marchés financiers et des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé réalisées par l'UNICEF dans les pays émergents. Dans sa décision 2021/5, le Conseil d'administration a demandé à l'UNICEF de lui faire rapport, chaque année, à sa première session ordinaire, sur l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale, en particulier en ce qui concerne les résultats financiers, la réalisation des objectifs ainsi que les coûts et capacités correspondants.

7. Lors de sa session annuelle de 2021, l'UNICEF a présenté au Conseil d'administration les éléments suivants : a) les résultats des consultations menées par l'organisation auprès des 18 pays émergents et d'autres acteurs concernés du système des Nations Unies ; b) une matrice mise à jour et complète de gestion des risques ; c) des informations sur l'avis du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies concernant l'accord convenu avec la Banque mondiale ; d) le montant du principal,

les intérêts et autres frais connexes ; e) une évaluation écrite de la nécessité de mettre à jour le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF ; et f) l'affirmation que les conditions dont l'instrument est assorti ont été communiquées de façon totalement transparente aux investisseurs potentiels.

III. Planification et affectation des fonds

8. Conformément à l'accord de financement convenu entre l'UNICEF et la Banque mondiale, qui a été finalisé en février 2021, l'UNICEF a reçu, en mars 2021, un montant de 50 millions de dollars à investir dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé dans 18 pays émergents.

9. Compte tenu du grave impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de collecte de fonds dans les pays émergents, l'UNICEF a élaboré une approche de la planification et de l'affectation des fonds octroyés par la Banque mondiale fondée sur les risques. Les affectations des fonds aux pays émergents ont été finalisées en deux temps, en mai et octobre 2021, pour que ces pays soient en mesure d'absorber les fonds pleinement et efficacement. Le nombre de demandes de financement auprès de l'instrument de la Banque mondiale a dépassé de 13 % les fonds disponibles, exigeant un montant supplémentaire de 4,6 millions de dollars. Par conséquent, l'UNICEF a dû donner la priorité aux projets de collecte de fonds dans les pays présentant la réputation la plus solide en la matière. Les besoins non financés seront couverts grâce au Fonds Dynamo autorenewable au début de l'année 2022.

IV. Coûts et capacités correspondants

10. En 2021, les coûts liés à l'instrument de la Banque mondiale se sont chiffrés au total à 589 750 dollars, répartis comme suit : 112 500 versés en mars 2021, comprenant des frais de souscription de 62 500 dollars et un montant de 50 000 dollars pour couvrir les dépenses administratives de la Banque mondiale, ainsi qu'un premier paiement échelonné des intérêts de 477 250 dollars, effectué en août 2021.

11. L'UNICEF a mis au point un solide système de gouvernance pour les fonds versés par la Banque mondiale, qui inclut l'élaboration des éléments suivants : une nouvelle politique ; des processus clairs de planification, de demande de subventions, d'affectation, de suivi et de remboursement des fonds ; et des mécanismes robustes de prise de décisions et de contrôle aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

12. L'UNICEF a également modifié son système d'information sur la gestion financière pour permettre un compte rendu complet, précis et opportun de l'affectation et de l'utilisation des fonds reçus auprès de la Banque mondiale, ainsi que des dons cumulés recueillis dans les pays émergents.

13. Des capacités supplémentaires ne sont pas nécessaires à ce jour.

V. Résultats financiers

14. En septembre 2021, l'UNICEF a informé la Banque mondiale que le montant des dons cumulés recueillis par l'organisation auprès des pays émergents cibles avait dépassé les 50 millions de dollars entre mars et juin 2021. Le montant de dons visé ayant été atteint, l'UNICEF a été tenu d'effectuer un remboursement intégral de la somme à l'échéance, conformément à l'accord de financement signé avec la Banque mondiale.

15. Des rapports financiers supplémentaires sur le partenariat avec la Banque mondiale et les résultats financiers des investissements réalisés dans les pays émergents seront disponibles en 2022 après la clôture de l'exercice financier et de la préparation des états financiers de l'UNICEF pour l'année 2021. En avril 2022, l'UNICEF transmettra également à la Banque mondiale et ses investisseurs un rapport d'impact concernant l'utilisation des fonds.

16. Bien que l'instrument financier n'en soit encore qu'au début de son élaboration, l'évaluation et les résultats préliminaires pointent pour le moment dans la bonne direction. Si les dons cumulés recueillis auprès des pays émergents cibles ont dépassé les attentes entre mars et juin 2021, la proportion pouvant être attribuée à l'instrument de la Banque mondiale n'a pas encore été déterminée. Les résultats de fin d'exercice fourniront de plus amples informations en vue d'un exposé supplémentaire à présenter au Conseil d'administration lors de la consultation formelle prévue pour janvier 2022. En s'acquittant de son obligation de remboursement intégral à la Banque mondiale au titre de l'accord, l'UNICEF, tout comme ses stratégies de collecte de fonds auprès du secteur privé, parviendra à gagner la confiance de la Banque mondiale et de ses investisseurs financiers.

VI. Conclusion

17. L'UNICEF a investi les fonds octroyés par la Banque mondiale en faveur d'activités de collecte de fonds auprès du secteur privé dans 18 pays émergents, conformément au nouvel instrument financier. L'organisation a établi un solide système de gouvernance pour la gestion et le suivi des fonds octroyés par la Banque mondiale, des activités d'investissement dans les pays émergents et de la réalisation des objectifs de collecte de fonds auprès du secteur privé ; système qui appuie également l'établissement de rapports en la matière. L'UNICEF fournira en outre de plus amples informations au Conseil d'administration, conformément à sa décision 2021/5.
